

RAPPORT FINANCIER 2024

Table des matières

RAPPORT FINANCIER 2024	1
Rapport du Trésorier	5
LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE 2024.....	6
EVENEMENTS DE LA VIE INSTITUTIONNELLE DE LA CPTS Paris NEUF	6
LE PROJET ASSOCIATIF ET L'INSTALLATION DE LA CPTS.....	6
EMPLOIS DES FONDS.....	7
RESSOURCES.....	7
RESULTAT	7
PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS	8
PERSPECTIVES 2025.....	8
Comptes annuels 2024	9
COMPTE DE RESULTAT 2024	13
Principes comptables généraux	17
Faits marquants de l'exercice	18
Notes sur le bilan.....	19
Définition de l'exercice comptable	19
Note 1 : Actif immobilisé	19
Note 2 : Stocks.....	20
Note 3 : Créances	20
Note 4 : Valeurs mobilières de placement	20
Note 5 : Disponibilités	21
Note 6 : Fonds propres reportés et dédiés	21
Note 7 : Provisions pour risques et charges	21
Note 8 : Dettes	21
Note 9 : Engagements Hors Bilan Engagements donnés :	22
Note 10 : Contributions volontaires en nature	22
Note 11 : Subventions	22
Note 13 : Informations sur les effectifs et rémunérations du personnel.....	23
Note 14 : Honoraires du Commissaire aux Comptes.....	23
Note 15 : Proposition d'affectation du résultat 2024	23
Compte d'Emploi des Ressources 2024.....	24
2.1 – MISSIONS	27
2.1.1 – Missions réalisées en France	27
2.2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	27
2.3 – REPARTITION DES EMPLOIS PAR DESTINATION (colonne 1).....	28
3.1 – RESSOURCES COLLECTEES.....	29
3.1.1 – Subventions	29

3.2	– AUTRES PRODUITS	29
3.3	– LES FONDS DEDIES	29
4.1	- METHODE	30
4.2	– PRINCIPES D’AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES	30
4.2.2	– Missions	30
4.3	– IMMOBILISATIONS	30

Rapport du Trésorier

LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE 2024

EVENEMENTS DE LA VIE INSTITUTIONNELLE DE LA CPTS Paris NEUF

L'année 2024 a été la troisième année d'existence de la CPTS Paris Neuf qui a aujourd'hui quasiment atteint son rythme de croisière dans la mise en œuvre de ses missions, certaines d'entre-elles étant plus avancées que d'autres.

Sur le plan institutionnel, l'année 2024 a été marquée par les principaux rendez-vous suivants :

- 23 janvier 2024 : « dialogue de gestion » avec les représentants de la CPAM de Paris et de l'Agence Régionale de santé - délégation de Paris, autorités de tutelle de la CPTS
- 4 réunions du Bureau (mars, juin, octobre et décembre 2024)
- 4 réunions du Conseil d'administration (février, avril, novembre et décembre 2024)
- 15 mai 2024 : l'Assemblée générale ordinaire et une Assemblée générale extraordinaire (baisse du quorum requis pour l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire).

On note également en 2024 une évolution de la gouvernance de la CPTS Paris NEUF, avec le changement de Président en avril 2024. En effet, le Président nommé en fin d'année 2023 ayant fait part de sa volonté, pour des raisons personnelles, de renoncer à ses fonctions de Président, c'est le Vice-président qui est devenu Président, l'ex-Président le remplaçant au poste de Vice-président.

Par ailleurs, après la démission et la défection de deux administrateurs de la CPTS, ont été cooptés au sein du Conseil d'administration de l'association, lors de ce même Conseil d'administration d'avril 2024, un nouvel administrateur représentant Audiens Care ainsi qu'un nouvel administrateur représentant le COSEM Auber.

LE PROJET ASSOCIATIF ET L'INSTALLATION DE LA CPTS

Née à l'initiative du Centre Médical Europe, du Pôle de Santé Bergère et du Centre médical Cossem Auber, avec le soutien de la Mairie du 9e arrondissement de Paris, la CPTS PARIS NEUF a un triple objectif :

- Faciliter l'accès aux soins des habitants du 9e arrondissement de Paris ;
- Renforcer la coordination des prises en charge grâce au développement de l'exercice coordonné entre les professionnels de santé et entre les professionnels de santé et acteurs médico-sociaux et sociaux du territoire ;
- Fluidifier la coordination entre la ville et l'hôpital.

Elle agit, pour répondre aux besoins de santé de proximité de la population, au service des patients, afin de permettre une prise en charge mieux intégrée, personnalisée et optimisée.

Ses membres ont choisi d'adhérer à cette communauté de santé et de se réunir pour mettre en œuvre un projet de santé adapté aux besoins de santé de la population du territoire.

Tous les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux peuvent adhérer à la CPTS, sur la base d'une démarche volontaire, sans hiérarchie entre les professionnels, pour participer à la mise en œuvre d'actions de santé et proposer de nouvelles solutions en matière d'exercice coordonné.

Le projet de santé territorial formalise, à partir d'un diagnostic territorial de santé, les objectifs de la CPTS, les actions à mener (accès aux soins, parcours de soins, prévention, accompagnement des professionnels ...) et fait l'objet d'un contrat territorial avec l'Agence régionale de santé -délégation de Paris (ARS) et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris. La CPTS fait l'objet de financements de la part de la CPAM de Paris.

Afin d'obtenir plus de précisions concernant les missions et objectifs de CPTS PARIS NEUF, il est possible de se référer au Rapport Moral 2024.

EMPLOIS DES FONDS

En 2024, la CPTS PARIS NEUF a maintenu un niveau d'activité élevé lié au contexte sanitaire tout en répondant aux missions qu'elle s'est fixée.

Dans le cadre du fonctionnement de la CPTS PARIS NEUF, les frais de fonctionnement représentent 224 197 Euros dont 45% relatifs à des prestations de professionnels de santé et 55% à des charges de personnel administratif. Les charges de personnel sont relatives à la présence d'une ressource nécessaire au bon déroulement de la gestion et à la coordination des actions de l'association.

Charges opérationnelles	31/12/2024	31/12/2023
Frais bancaires	0,1%	0,1%
AG/CA/réceptions	3,6%	2,1%
Honoraires	4,1%	4,9%
Cotisations/adhésions	0,3%	0,7%
Tél/Internet/Poste	0,7%	0,5%
Divers	2,9%	0,2%
Fournitures /doc/autres	9,1%	1,6%
Assurances	0,4%	0,2%
Rémunération des Professionnels de santé	22,6%	47,8%
Loyer	0,0%	0,0%
Salaires et charges	56,1%	42,0%
Total	100,00%	100,00%

RESSOURCES

Notre activité opérationnelle reste soutenue par les subventions de la CPAM relatives aux missions fixées telles que définie dans la partie rappel de définition de la CPTS de ce rapport. Le montant de subventions perçues par CPTS PARIS NEUF représente 358 000 Euros sur l'exercice 2024 dont 99,44 % correspondant aux subventions CPAM.

RESULTAT

L'année 2024 présente un résultat bénéficiaire de 141 665 Euros qui s'explique par une maîtrise budgétaire.

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration de la CPTS PARIS NEUF propose à l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 de se prononcer sur la proposition d'affectation du résultat bénéficiaire 2024 de + 141 665 €. Il est proposé une affectation 141 666 Euros dans les fonds associatifs sous le poste « Réserves pour projet de l'entité ».

PERSPECTIVES 2025

Le budget 2025 a été construit dans le cadre du plan stratégique de l'Association et validé en Conseil d'Administration le 22.04.2025.

Le budget 2025 prévoit des dépenses en forte augmentation afin d'atteindre un montant de 265 K€. Les subventions sont attendues pour un montant de 266 K€ afin que l'association puisse mener à bien ses missions.

Le budget 2025 prévoit un résultat légèrement déficitaire pour un montant de 1 225 € en raison d'une estimation prudente des subventions variables, inférieures à celles effectivement perçues en 2024 .

.

Comptes annuels 2024

BILAN 2024

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 03/04/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	15 631	9 987	5 645	0,96	10 855	2,44
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	13 903	1 592	12 310	2,09	1 284	0,29
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	5 125		5 125	0,87		
TOTAL (I)	34 659	11 579	23 080	3,92	12 139	2,73
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	3 527		3 527	0,60		
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	60 000		60 000	10,20		
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	4 118		4 118	0,70	97	0,02
Valeurs mobilières de placement	202 338		202 338	34,38	194 889	43,81
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	295 431		295 431	50,20	237 730	53,44
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	565 413		565 413	96,08	432 716	97,27
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	600 072	11 579	588 493	100,00	444 855	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 03/04/2025

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	134 763	22,90		
. Autres				
Report à nouveau	5 201	0,88	5 201	1,17
Excédent ou déficit de l'exercice	141 665	24,07	134 763	30,29
Situation nette (sous total)	281 628	47,86	139 963	31,46
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	281 628	47,86	139 963	31,46
FONDS REPORTEES ET DEDIEES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	116 400	19,78	116 400	26,17
TOTAL (II)	116 400	19,78	116 400	26,17
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 588	2,48	20 650	4,64
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	14 627	2,49	6 591	1,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	161 250	27,40	161 250	36,25
TOTAL (IV)	190 464	32,36	188 491	42,37
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	588 493	100,00	444 855	100,00

COMPTE DE RESULTAT 2024

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible			1 500		-1 500	-100,00
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	360 000		340 352		19 648	5,77
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	5		4		1	25,00
Total des produits d'exploitation (I)	360 005		341 856		18 149	5,31
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	100 739		117 532		-16 793	-14,28
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	477		390		87	22,31
Salaires et traitements	83 413		60 164		23 249	38,64
Charges sociales	34 313		24 459		9 854	40,29
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 188		5 270		918	17,42
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	131		13		118	907,69
Total des charges d'exploitation (II)	225 260		207 828		17 432	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	134 745		134 028		717	0,53
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations	5 810				5 810	N/S
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			400		-400	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	198 000		29 514		168 486	84,59
Total des produits financiers (III)	201 810		29 914		171 896	84,63
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements	194 889		29 180		165 709	84,59
Total des charges financières (IV)	194 889		29 180		165 709	84,59
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	6 921		734		6 187	842,92

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	141 665	134 763	6 902	5,12
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	581 815	371 770	190 045	51,12
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	420 149	237 008	183 141	77,27
EXCEDENT OU DEFICIT	141 665	134 763	6 902	5,12

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis et présentés conformément :

- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement 99-01 du CRC du 16 février 1999 et par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable à compter du 1^{er} janvier 2020.
- aux règlements relatifs à la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des actifs et à l'enregistrement des passifs.

Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence.

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et du compte de résultat. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Conformément à l'article 8 de l'Ordonnance du 28 juillet 2005, et à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2022, le Compte d'Emploi des Ressources (CER) est inclus dans l'annexe aux comptes annuels et, à ce titre, entre de droit dans le cadre de la certification par notre Commissaire aux Comptes. Le CER a été établi selon le modèle homologué par le Conseil National de la Comptabilité (Comité de la Réglementation Comptable du 7 mai 2008, arrêté du 11 décembre 2008).

Le compte de résultat est établi à partir des données issues de la comptabilité générale et conformément à l'article 511-2 du Plan Comptable Général. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

Faits marquants de l'exercice

- Changement de gouvernance et modification de la composition du bureau
- Poursuite des groupes de travaux
- Aménagement du nouveau local

Les états financiers présentés dans ce rapport sont basés sur le périmètre comptable de la CPTS PARIS NEUF et ne tient pas compte des opérations de l'Association de Préfiguration dissoute.

Le montant du transfert est visible au passif du bilan dans les fonds propres de la CPTS PARIS NEUF dans le poste FONDS REPORTES ET DEDIES.

Notes sur le bilan

Définition de l'exercice comptable

Les comptes présentés sont les comptes de l'association CPTS PARIS NEUF sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Note 1 : Actif immobilisé

Les immobilisations de l'Association sont enregistrées et valorisées conformément aux normes édictées par le règlement sur les actifs.

Les immobilisations situées en France, au siège de l'Association, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du règlement CRC 2004-06, et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité :

Logiciels informatiques	3 ans
Agencements & installations	5 à 9 ans
Matériel informatique & téléphonique	3 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel vidéo	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Les biens d'équipement (matériel de transport, de radio et de communication) situés sur les missions, acquis sur fonds propres et dont la valeur unitaire est supérieure à 500 Euros, sont inscrits en immobilisations à leur coût d'acquisition.

La durée d'amortissement des équipements et véhicules figure ci-dessous :

Matériel de transport	2 à 3 ans
Matériel de télécommunication	1 à 2 ans
Matériel informatique et vidéo	1 an
Autres gros équipements programme	1 à 2 ans
Autres équipements	1 à 2 ans

Pour tout autre équipement, non inclus dans cette liste, acquis sur fonds propres et dont la valeur est supérieure à 500 euros, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de sa durée de vie économique.

Une immobilisation corporelle a été acquise durant l'exercice, il s'agit principalement de travaux pour un montant de 6 685 Euros, un matériel médical pour un montant de 3 046 Euros et du matériel informatique pour 1 208 Euros ainsi que du mobilier pour un montant de 1 156 Euros.

Une caution pour le local d'un montant de 5 125 Euros figure au poste des Immobilisations financières.

La variation des immobilisations depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Avances et acomptes	0			0
Immobilisations corporelles	1 808	12 095		13 903
Immobilisations incorporelles	15 631			15 631
Immobilisations financières		5 125		5 125
TOTAL	17 439	17 220	0	34 659

La variation des amortissements depuis l'exercice précédent se détaille comme suit :

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	524	977		1 592
Immobilisations incorporelles	4 776	5 210		9 986
Immobilisations financières				
TOTAL	5 300	6 187	0	11 578

Note 2 : Stocks

Les entrées en stocks sont évaluées au coût d'achat, frais accessoires éventuels inclus. Les stocks sont gérés, en cours d'année, selon la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks consommés sont alors directement imputés aux charges des missions. A la clôture de l'exercice, il est pratiqué un inventaire physique des quantités présentes en stock dans les différents entrepôts.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de l'ancienneté des stocks et de leur éventuelle date de péremption pour les produits périssables.

Il ne figure aucun stock au bilan.

Note 3 : Créances

Il ne figure aucune créance au bilan.

Note 4 : Valeurs mobilières de placement

Le poste "Valeurs mobilières de placement" est composé de comptes à terme. Sa valorisation au cours du dernier jour de l'exercice 2024 est de 202 337,85 Euros. Au cours de l'exercice la CPTS cédé des parts BRED pour un montant de 195 999,72 Euros acquise au préalable pour un montant de 194 889,24 Euros. Cette cession a permis la réalisation d'une plus-value de 1 110,48 Euros.

La CPTS a placé au cours de l'exercice 202 337,85 Euros en compte à terme.

Note 5 : Disponibilités

Les disponibilités ont été distinguées en deux postes :

- Disponibilités transfert issu de la dissolution de l'association de préfiguration,
- Disponibilités CPTS PARIS NEUF.

Les disponibilités sont composées du solde du compte bancaire de l'association CPTS PARIS NEUF. Le montant des disponibilités s'élève à 290 431 Euros au 31/12/2024.

	31/12/2024	31/12/2023
Transfert Association de préfiguration	0	0
CPTS PARUS NEUF	290 431	236 571
LIVRET A	0	1 109
Caisse	0	50
Disponibilités	290 431	237 730

Note 6 : Fonds propres reportés et dédiés

Dans le cadre du premier exercice, les fonds propres se composent du transfert de fonds de l'association de préfiguration pour un montant de 116 400 Euros

Note 7 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour « risques généraux liés à l'activité » concernent des litiges ou événements liés à l'activité de la CPTS PARIS NEUF au cours de l'année d'exercice (dotation) ou d'exercices antérieurs (report) et susceptibles de générer des charges au cours des exercices ultérieurs. La comptabilisation des provisions permet d'anticiper le règlement financier des risques identifiés et d'imputer ce règlement au résultat de l'exercice au cours duquel le risque a été généré. Les reprises de provisions neutralisent ensuite la charge ultérieure lorsque la provision est « utilisée », ou génèrent un résultat « exceptionnel » lorsque le risque n'est finalement pas avéré (provision non utilisée).

Aucune dotation ni reprise de provisions pour risques n'ont été comptabilisée sur cet exercice.

Note 8 : Dettes

Les quatre principaux postes de dettes sont :

- Dettes fournisseurs & comptes rattachés pour un montant 3 351 Euros au 31/12/2024
- Dettes fiscales & sociales pour un montant de 14 627 Euros au 31/12/2024

Le poste « Dettes fiscales & sociales » se compose principalement des dettes :

- URSSAF : 3 496 Euros
- Retraite : 704 Euros
- Prévoyance / Santé : 539 Euros
- Provision pour Congés payés : 2 406 Euros

Il s'agit de dettes sociales toutes à échéance de moins d'un an.

Note 9 : Engagements Hors Bilan

Engagements donnés :

Compte tenu de la moyenne d'âge des salariés de la CPTS PARIS, l'impact des provisions pour retraite est considéré comme négligeable et n'a pas été calculé.

- Engagements reçus :

Absence d'engagements reçus

- Engagements donnés et reçus :

Absence d'engagements donnés

Note 10 : Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature dont a bénéficié l'Association au cours de l'exercice ne sont pas directement valorisées dans les comptes. Elles apparaissent en pied du compte de résultat et sont de plusieurs natures.

Aucune contribution volontaire n'a été constatée sur l'exercice 2024.

Note 11 : Subventions

Les « Subventions » regroupent l'ensemble des ressources issues des membres et de la CPAM en fonction des missions fixes et d'une part variable de subventions relatives à la réussite des missions.

La comptabilisation de ces produits dans le compte de résultat est faite en fonction du contrat signé avec la CPTS PARIS NEUF et de l'exercice de rattachement des décisions de financement de la CPAM.

Le suivi de l'avancement est réalisé par le biais de la comptabilité analytique qui permet de connaître

précisément les dépenses et les engagements par projet, comparée au budget contractuel.

Note 13 : Informations sur les effectifs et rémunérations du personnel

- **Effectifs, moyenne d'âge et ancienneté**

CPTS PARIS NEUF se compose d'un salarié à $\frac{3}{4}$ temps et d'un salarié temps plein.

- **Rémunérations**

La moyenne mensuelle des salaires bruts au siège (13^e mois inclus) au 31 décembre est la suivante :

Information confidentielle du fait que l'association n'a qu'un salarié à temps partiel.

Note 14 : Honoraires du Commissaire aux Comptes

Des honoraires ont été versés au Commissaire aux Comptes en 2024 dans le cadre de sa mission d'audit légal.

Les montants des honoraires sont les suivants :

- Honoraires concernant l'audit légal : 3 000€ TTC.

Note 15 : Proposition d'affectation du résultat 2024

Le Conseil d'Administration de la CPTS PARIS NEUF propose à l'Assemblée Générale du 14 mai 2025 de se prononcer sur la proposition d'affectation du résultat bénéficiaire 2024 de + 141 665 Euros en fonds propres sous le poste « Réserves pour projet de l'entité ».

Compte d'Emploi des Ressources 2024

EMPLOIS

	Emplois 2024	Affectation des emplois ressources 2024	Emplois 2023	Affectation des emplois ressources 2023
1 - MISSIONS	219 072	366 925	202 557	341 856
Mission 1 - Accès aux soins	98 936	162 581	103 120	174 034
Mission 2 - Parcours patient	49 468	81 290	51 560	87 017
Mission 3 - Prévention	21 201	34 839	22 097	37 293
Mission 4 - Qualité et pertinence	14 134	23 226	14 731	24 862
Mission 5 - Accompagnement des PS	10 600	17 419	11 049	18 646
Mission 6 - Crise sanitaire		40 645		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	0	0	0	0
2.1 - FRAIS D'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
2.2 - FRAIS DE RECHERCHE DES AUTRES FONDS PRIVES	0		0	
2.3 - CHARGES LIEES A LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0		0	
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	219 072	366 925	202 557	341 856
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 187		5 270	
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		0	
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	141 666		134 763	
TOTAL GENERAL	366 925		342 590	

RESSOURCES

REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		0		0
RESSOURCES COLLECTEES ADHESION	2 000		1 500	
RESSOURCES COLLECTEES CPAM	358 000		340 352	
RESSOURCES RESULTAT FINANCIER	6 921		734	
AUTRES PRODUITS	5		4	
I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	366 925		342 590	
REPRISES DES PROVISIONS	0		0	
REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0		0	
VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		0		0
INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0		0	
TOTAL GENERAL	366 925	0	342 590	0

NOTES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

1^{ère} PARTIE - GENERALITES

- Le Compte d'Emploi des Ressources de CPTS PARIS NEUF est établi selon les principes dictés par la loi n°91-772 du 7 août 1991 et l'arrêté du 30 juillet 1993 sur la présentation des comptes des associations.
- Depuis l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, le Compte d'Emploi des Ressources est intégré dans l'annexe des comptes annuels. Il est accompagné des informations relatives à son élaboration.
- Suite à la publication en avril 2008 de l'avis du Conseil National de la Comptabilité et à l'homologation du règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2008-12 par arrêté du 11 décembre 2008, un nouveau modèle de compte annuel d'Emploi des ressources doit être établi par les associations faisant appel à la générosité du public à compter du 1^{er} janvier 2009.
- Le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les éléments du Compte de résultat pour donner :
 - une information globale de l'ensemble des emplois (colonne 1) et des ressources (colonne 2) de l'exercice,
 - l'affectation par emplois (colonne 3) des seules ressources collectées auprès du public ainsi que le suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours (colonne 4).
- Les emplois du Compte d'Emploi des Ressources sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique de l'Association, dans trois rubriques d'emploi qui sont les Missions, les Frais de Recherche de Fonds et les Frais de Fonctionnement.
- La très grande majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques du Compte d'Emploi des Ressources à partir de la comptabilité analytique. Les coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés.
- Néanmoins, certaines dépenses sont liées à des actions qui peuvent être rattachées à plusieurs rubriques du Compte d'Emploi des Ressources. Dans ces cas particuliers, ces charges indirectes sont alors ventilées entre les différentes rubriques. Cette ventilation concerne les dépenses suivantes :
 - Les frais de suivi, de gestion administrative et de recrutement des ressources humaines du siège sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents du siège directement affectés à chaque type d'emplois ;
 - Les frais liés à la gestion comptable et au développement des procédures et outils financiers sont imputés pour moitié en support aux opérations et pour moitié en frais de fonctionnement ;
 - Les coûts des Directions Logistique, Ressources Humaines, Administrative et Financière et de la Communication et du Développement sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents des départements concernés et affectés à chaque type d'emplois ;
 - Les frais généraux du siège (loyers, fluides, entretien, gardiennage, ménage, photocopieurs, affranchissements...) sont ventilés sur les différentes rubriques en fonction du nombre, prévu au budget annuel, de collaborateurs permanents du siège affectés à chaque type d'emplois.

2^e PARTIE - LES EMPLOIS 2024 (colonne 1)

Les différentes rubriques d'emploi comprennent à la fois les charges externes (achats, honoraires, déplacements...) et les salaires des personnels affectés à ces rubriques.

2.1 – MISSIONS

Nos missions sont définies dans les statuts de l'Association et explicitées dans son projet associatif. Les dépenses affectées aux missions sociales regroupent l'ensemble des charges engagées pour chacune des missions sociales de la CPTS PARIS NEUF en conformité avec son objet statutaire.

2.1.1 – Missions réalisées en France

- CPTS PARIS NEUF

Les actions réalisées regroupent les frais liés à engagement des missions tenant compte des frais de personnels, des honoraires et loyers.

CPTS PARIS NEUF ne finance aucun organisme en France.

2.2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Cette rubrique regroupe les frais relatifs au fonctionnement de la structure et des services généraux de la CPTS PARIS NEUF.

La méthode retenue consiste à ventiler entre les différentes missions les frais fixes de la structure.

Charges opérationnelles	31/12/2024	31/12/2023
Frais bancaires	199	199
AG/CA/réceptions	7 943	4 244
Honoraires	9 006	9 972
Cotisations/adhésions	736	1 457
Tél/Internet/Poste	1 638	999
Divers	6 459	358
Fournitures /doc/autres	19 854	3 200
Assurances	816	356
Remunération des Professionnels de santé	49 452	96 759
Loyer	0	0
Salaires et charges	122 969	85 013
Total	219 072	202 557

2.3 – REPARTITION DES EMPLOIS PAR DESTINATION (colonne 1)

Les emplois sont alloués à 100% aux missions.

2.4 - TABLEAU DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

	Charges de personnel	Autres charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles	TOTAL
Mission 1 - Accès aux soins	55 535	43 401	0	0	98 936
Mission 2 - Parcours patient	27 767	21 701	0	0	49 468
Mission 3 - Prévention	11 900	9 300	0	0	21 201
Mission 4 - Qualité et pertinence	7 934	6 200	0	0	14 134
Mission 5 - Accompagnement des PS	5 950	4 650	0	0	10 600
Mission 6 - Crise sanitaire	13 884	10 850	0	0	24 734
Frais de recherche de fonds	0	0	0	0	0
Frais de fonctionnement	0	0	0	0	0
TOTAL	122 969	96 103	0	0	219 072

3^e PARTIE - LES RESSOURCES 2024 (colonne 2)

3.1 – RESSOURCES COLLECTEES

Les « Ressources collectées auprès du public » correspondent à l'ensemble des subventions de la CPAM.

3.1.1 – Subventions

	31/12/2024	31/12/2023
CPAM	358 000	340 352
Adhésions	2 000	1 500
TOTAL	360 000	341 852

3.2 – AUTRES PRODUITS

N/A.

3.3 – LES FONDS DEDIES

Les fonds dédiés correspondent aux subventions distribuées par la CPAM à l'association de préfiguration qui ont fait l'objet du transfert à l'association CPTS PARIS NEUF.

Ces fonds ne sont pas visibles dans les emplois.

Les notes du bilan permettent de faire le lien entre les informations communiquées dans l'annexe au bilan et les mouvements présentés en Compte d'Emploi des Ressources.

4^e PARTIE – AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET UTILISEES SUR 2024 (colonne 3)

4.1 - METHODE

L'affectation par emplois des ressources collectées auprès de la CPAM et des adhérents est réalisée sur la base d'une clé analytique calculée sur la base du budget 2024.

4.2 – PRINCIPES D'AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES

4.2.1 – Frais de fonctionnement

Les Frais de fonctionnement sont financés dans l'ordre suivant :

- par les coûts indirects (frais administratifs) facturés dans le cadre de projets.
- au-delà, deux possibilités :
 - les coûts indirects facturés sont supérieurs aux frais de fonctionnement, le reliquat est alors imputé sur les missions ;
 - les coûts indirects facturés sont inférieurs aux frais de fonctionnement, le solde est financé par les autres fonds privés non affectés (solde après financement des frais de recherche de fonds) et si nécessaire par les ressources provenant de la générosité du public.

4.2.2 – Missions

Les Missions Sociales sont financées dans l'ordre suivant :

- par les ressources affectées et utilisées hors coûts indirects facturés (subventions, autres fonds privés et autres produits),
- par le reliquat éventuel des coûts indirects facturés (après affectation sur les frais de fonctionnement),
- et par la générosité du public le cas échéant.

4.3 – IMMOBILISATIONS

Toutes les immobilisations acquises pour le siège ont été financées par les ressources collectées auprès de la CPAM et des adhérents.